



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 20

N°DEL 2022_06_079_2

L'an deux mil vingt-deux, le cinq juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2022

Objet : FINANCES

Retrait de la délibération portant subvention d'équipement au budget annexe transport et parkings

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Stéphanie MECHIN
Jean-Michel VIGNAT
Robert DALMASSO
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS
Brigitte RINAUDO PINEAU

Marie-Paule MAUDUIT
Jacques BUTTARD
Pierre MONETON
Laurence GIORGINI
Matthieu TAROT
Chloé DE BROUWER
Adama LACLAVERIE
Roger OLIVIER
Bernard BRUNEL

Pouvoirs :

Catherine BRUNETTO donne procuration à Roger OLIVIER

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Thierry DOMENACH
Julie HIVERT
Michaël REBOTIER
Marie-Françoise CASADEI
Linda TRIBET

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 11/07/2022
Et publication ou notification
Du 12/07/2022



Le Maire
Le Directeur Général des Services
Francis CAYOL



Secrétaire de séance :
Madame Stéphanie MECHIN

=====

Monsieur Yves NONJARRET, Adjoint aux finances expose au Conseil Municipal :

Par délibération en date du 28 Avril 2022, le Conseil Municipal a alloué une subvention d'équipement afin d'aider au financement du projet « Jardin du Train des Pignes », cette subvention était imputée en dépense au budget principal et en recette au budget transport et parkings.

La compétence transports ayant été versée à la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez, cette subvention ne peut plus être inscrite dans ce budget,

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2022_04_059_4 du 28 Avril 2022 portant Subvention d'équipement au budget annexe transport et parkings,

Considérant que la commune a perdu la compétence transport au profit de la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez,

Considérant que le programme « Jardin du Train des Pignes » est prévu au budget annexe transport et parkings et qu'il doit s'inscrire uniquement sur le budget annexe parkings,

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- D'APPROUVER le retrait de la délibération N° 2022_04_059_4 du 28 Avril 2022 portant subvention d'équipement au budget annexe transport et parkings.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

**Approuve la proposition qui lui a été faite,
à l'unanimité.**

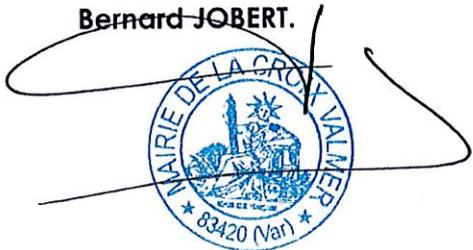
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Bernard JOBERT.**



**La secrétaire de séance
Stéphanie MECHIN.**

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

12 JUIL. 2022

Le Maire

Conseil Municipal du 5 juillet 2022
N° DEL 2022_06_079_2

REÇU EN PREFECTURE
le 11/07/2022
Application agréée E-legalite.com

99_DE-083-218300481-20220705-2022_06_79_